



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 2 MARS 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, ~~Christian~~ BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, ~~Rose~~ SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle JACQUES-STORME, ~~Christine~~ BODART, Marie-Luce SERESSIA, ~~Natacha~~ FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

15. Objet : Tutelle - Communication

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20 et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 4 du règlement général sur la comptabilité communale,

Prend acte :

Finances

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, par arrêté du 23 janvier 2020, a réformé le budget communal de l'exercice 2020, adopté en date du 16 décembre 2019 par le Conseil communal.

Marchés publics

a) Par lettre du 22 janvier 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 20 décembre 2019 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de fournitures ayant pour objet « *Acquisition d'un car scolaire pour le service de l'enseignement* ».

b) Par lettre du 16 janvier 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 13 décembre 2019 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de travaux ayant pour objet « *Réfection du mur arrière du cimetière de MAIZERET* ».

c) Par lettre du 20 janvier 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du 16 décembre 2019 par laquelle le Conseil communal a adhéré à la centrale d'achat ayant pour objet « *Adhésion à la centrale d'achat du SPW ayant pour objet l'acquisition de matériel informatiques et logiciels pédagogiques* ».

d) Par lettre du 29 janvier 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 20 décembre 2019 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de travaux ayant pour objet « *Aménagement des abords du Phare et du chemin pompier* ».

e) Par lettre du 10 février 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 31 décembre 2019 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de travaux ayant pour objet « *MAIZERET : rue Comte d'Ursel - Fraisage et pose d'hydrocarbonés - Attribution* ».

f) Par lettre du 17 février 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 31 décembre 2019 par laquelle le Collège communal a attribué le marché de fournitures ayant pour objet « *3 sculptures - Michel BASSOMPIERRE* ».

g) Par lettre du 17 février 2020, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 20 décembre 2019 par laquelle le Collège communal a adopté l'avenant n° 4 au marché de travaux ayant pour objet « *Revitalisation urbaine du centre-ville d'ANDENNE - Bâtiment H - Décomptes complémentaires n° 4* ».

Une expédition conforme de la présente résolution sera transmise à Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,

R. GOSSIAUX

C. EERDEKENS

